



MAIRIE DE COUTICHES
—
CONSEIL MUNICIPAL
—

Séance du 17 janvier 2022
—

PROCES-VERBAL DE SEANCE FAISANT OFFICE DE COMPTE-RENDU

Ouverture de la séance à 19 h par Pascal FROMONT, maire de la commune

Secrétaire de Séance : Laurence PLAISANT

- **Appel des présents** : l'ensemble des conseillers est présent à l'exception de :

Marie BICHET (laquelle a donné procuration à Laurence PLAISANT)
Laurent ROUSSEAU (lequel a donné procuration à Pierre LAURENT)
Claudie SIROS (laquelle a donné procuration à Muriel CHARLET)
Laurence LEMUE (laquelle a donné procuration à Ingrid LAURENT)
Rudy DELECOURT (lequel a donné procuration à Maryline BENDLEWSKI).

En présence de la presse : Monsieur et Madame OVART, représentants de « La Voix du Nord »
et Monsieur Jean-Marc DUPUIS représentant de « L'Observateur ».

- **Lecture de l'ordre du jour par Monsieur le Maire**

Délibération N° 01/2022

Objet : Décision Modificative Budgétaire N° 4. BP 2021

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il y a lieu d'effectuer quelques ajustements budgétaires dont le détail figure dans le tableau ci-dessous.

Il rappelle qu'une décision modificative peut être prise à tout moment après l'adoption du budget primitif et ce, jusqu'au 21 janvier de l'année suivante.

Dans ces conditions il convient d'adopter cette dernière DM N° 4 au titre de l'exercice 2021.

Chapitre	Imputation	Budget Précédent	Modification	Nouveau Budget
66	6688 (Autres)	100,00	+1 500,00	1 600,00
65	65888 (Autres)	10 000,00	- 1 500,00	8 500,00
23	2312 (Agencement et aménagements de terrains)	779 036,91	+50,00	779 086,91
21	2188 (Autres)	8 900,00	- 50,00	8 850,00

Le Conseil Municipal, après délibération,

APPROUVE la décision modificative N° 4 portant sur des virements de crédits comme décrits ci-dessus.

→ Approbation à l'unanimité des conseillers municipaux

Délibération N° 02/2022

Objet : Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de 2022.

Préalablement au vote du budget primitif 2022, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2021.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2022 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article 1612-1 du Code Général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2021.

A savoir :

- Chapitre 20 : 20 000,00
- Chapitre 21 : 288 830,52
- Chapitre 23 : 961 125,87

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal qui accepte, l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2022 dans la limite du quart des crédits repris ci-dessus et ce, avant le vote du budget primitif 2022.

→ Approbation à l'unanimité des conseillers municipaux

Délibération N° 03/2022

Objet : Achat ponctuel de livres « Coutiches Histoire, Mémoire et histoires ».

Monsieur le Maire informe l'assemblée que M. Stéphane TRELA a réalisé un livre qui s'intitule « Coutiches Histoire, Mémoire et histoires ».

Cet ouvrage a été imprimé en un certain nombre d'exemplaires par l'Imprimerie Nouvelle, 21 Rue Léon Rudent 59310 Orchies pour le compte de Monsieur Tréla.

Dans ce cadre, M. le Maire propose l'achat et insiste sur le fait qu'il s'agit bien d'un achat ponctuel de 200 exemplaires à 38 euros le livre soit 7 600 euros pour la commune dans le but d'offrir lesdits livres lors de certaines manifestations. Il indique également que cette dépense sera imputée au compte « 6238 « Divers ».

Après délibération et ayant en ces termes oui l'exposé, l'assemblée accepte l'achat ponctuel de 200 exemplaires à 38 euros le livre soit 7 600 euros.

Monsieur le Maire précise que la commune d'AUCHY lez ORCHIES a fait la même chose (géré par une association) mais M. TRELA l'a fait lui-même d'où le prix du livre

Monsieur le Maire propose de l'offrir pour certaines occasions à des cérémonies

→ Approbation à l'unanimité des conseillers municipaux

Délibération N° 04/2022

**Objet : Construction de la 2^{ème} tranche de l'Ecole Primaire Léon Lambert,
Information sur les décisions du maire prises dans le cadre des délégations du Conseil Municipal.**

Concernant la construction de la 2^{ème} tranche de l'Ecole Primaire Léon Lambert, la collectivité doit confier différentes missions à des bureaux d'étude pour permettre de mener à bien le projet. Après consultations des entreprises en procédures adaptées et simples mises en concurrence,

Le Conseil Municipal,

⇒ PREND ACTE des informations et décisions suivantes prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation de pouvoir.

Date	Objet	Montant
30/07/2021	Signature de la proposition de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage de la Société FX Conseil pour l'accompagnement pour le choix du maître de l'architecte	12 400 € HT
01/09/2021	Signature de l'avenant N°1 fixant un nouveau montant de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage	10 800 € HT
26/11/2021	Signature de la proposition de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage de la Société FX Conseil pour le suivi opérationnel du projet depuis la phase conception jusqu'à la livraison de l'école	36 800 € HT
26/11/2021	Signature de la proposition de l'étude géotechnique d'avant-projet de la Société Fondasol	5 783 € HT
01/12/2021	Signature de la proposition de la mission de contrôle technique de construction de la Société Alpes Contrôles	7 300 € HT
01/12/2021	Signature de la proposition de la mission coordination sécurité et protection de la santé de la Société Bureau Véritas	4 025 € HT

→ Approbation à l'unanimité des conseillers municipaux

Délibération N° 05/2022

Objet : Demande de subventions auprès de la Région Hauts de France au titre des équipements sportifs de proximité et à la CAF pour la construction d'un terrain multisports « city stade ».

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une consultation est lancée pour le projet de construction d'un terrain multisports « city stade » dont l'enveloppe financière estimative s'élève à 90 000€ HT.

Ce city stade proposera des supports variés pour la pratique de sports multiples (football, basket, sports de raquette, athlétisme...) L'objectif est de pouvoir présenter un équipement de proximité pour les écoles, les activités périscolaires et les associations. La commune souhaite mener une démarche visant à capter et accompagner les jeunes qui pratiquent un sport en dehors de tout cadre afin d'améliorer le lien social et de favoriser la pratique sportive.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès de ces instances en vue de la construction d'un city stade, au taux maximum, ce qui donne le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Construction d'un terrain multisports « city stade »	90 000€	Région 50%	45 000€
		CAF 30%	27 000€
		Autofinancement 20%	18 000€
Total	90 000€		90 000€

Maryline BENDLEWSKI explique la composition du terrain et sa conception

Daniel MONTOIS demande où il sera construit. La construction sera faite à côté de la salle de sport (contre la salle des sports et le terrain de foot)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ⇒ **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander les subventions afférentes à cette construction de terrain multisports « city stade » au vu du plan de financement ci-dessus
- ⇒ **SOLLICITE** une demande de subvention pour ce projet auprès :
 - de la Région au titre des « Equipements Sportifs de Proximité »
 - de la CAF
- ⇒ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.
- ⇒ **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2022

→ Approbation à l'unanimité des conseillers municipaux

Délibération N° 06/2022

Objet : Demande de subventions – création d'un nouveau système d'éclairage du terrain d'entraînement de football.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une consultation est lancée pour le projet de création d'un nouveau système d'éclairage du terrain dont l'enveloppe financière estimative s'élève à 30 040 € HT.

Il rappelle que les installations actuelles sont malheureusement obsolètes et nécessitent une mise en conformité.

Une réflexion est menée en concertation avec l'Association Sportive Coutichoise sur les besoins d'éclairage dudit terrain qui permettrait de faire des économies d'énergie par la mise en place de projecteurs LED niveau E7 150 lux.

Monsieur le Maire précise qu'une subvention peut être sollicitée à hauteur de 15% auprès de la Fédération Française de Football, à travers son fonds d'aide pour le football amateur (FAFA), ce qui donne le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Création d'un nouveau système d'éclairage du terrain d'entraînement de football	30 040€	FAFA 15%	4 506€
		Autofinancement 85%	25 534€
Total	30 040€		30 040€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ⇒ **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander la subvention afférente à la création d'un nouveau système d'éclairage du terrain d'entraînement de football au vu du plan de financement ci-dessus
- ⇒ **SOLLICITE** une demande de subvention pour ce projet auprès :
 - de la Fédération Française de Football
- ⇒ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.
- ⇒ **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget primitif 2022.

→ Approbation à l'unanimité des conseillers municipaux

INFORMATIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire lit un article qu'il a fait publier dans la presse

L'agence postale communale ouvre, au sein de la mairie, à compter du jeudi 20 janvier 2022 du mardi au samedi de 09 h 00 à 12 h 00

Le City Stade devrait être terminé fin JUIN.

Le DAB fonctionne très bien

La maison à l'angle de la Route Nationale et la rue Hallouchery est mise en vente à 250 000 €

Aménagement du prolongement du parking du cimetière.

Plusieurs bâtiments communaux ont bénéficié de travaux d'isolation à 1 €uro

Concernant M. BUZIN, Pascal lit un article paru dans la Voix du Nord et l'Observateur. Il a reçu M. BUZIN pour lui expliquer la convention qu'il a signée. Un second marchand de fruits et légumes sera présent sur le marché du samedi.

CIMETIERE : Denis RINGEVAL recherche un logiciel pour la gestion du cimetière. Les allées vont être renommées et un plan sera refait.

Monsieur le Maire remercie Marie-Paule DHONDT pour son investissement concernant la distribution de denrées alimentaires au CCAS

De nouveaux marchands et distributeurs vont s'implanter sur la commune : Pizzas cuites et précuites – friterie sur la route nationale

Pierre LAURENT évoque la sortie au SENAT qui aura lieu le 25 avril 2022

Ingrid LAURENT s'occupe du plan du COUTICHES

Albert DESPRETS signale la vitesse rue de la Picterie. M. le Maire annonce qu'il y aura des travaux dans cette rue

Fin de la réunion à 20 H 37